

CONSEIL D'ADMINISTRATION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE

DELIBERATION n°2024/02/01-14-CA

Le **Conseil d'administration**, en sa séance du 1^{er} février 2024, sous la présidence d'Éric BERTON, Président,

Vu le Code de l'éducation,
Vu les Statuts d'Aix-Marseille Université modifiés et notamment son Annexe III,

Considérant la proposition du Président de l'établissement de nommer Madame Céline PASCUAL en qualité de Vice-présidente en charge du développement durable, **Considérant** que Madame Céline PASCUAL, Professeur des Universités, satisfait aux conditions statutaires susvisées requises,

DECIDE:

OBJET : Désignation de la Vice-présidente en charge du développement durable

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration :

Article 1er:

APPROUVE la nomination de Madame Céline PASCUAL en qualité de Vice-présidente fonctionnelle en charge du développement durable.

Article 2:

La durée du mandat de la Vice-présidente fonctionnelle en charge du développement durable prend fin au plus tard à la date de l'élection d'un nouveau Président.

Cette délibération est adoptée avec 29 voix favorables et 6 abstentions.

Membres en exercice: 36

Quorum : 18 membres présents et représentés

Membres présents : 31 Membres représentés : 4

Fait à Marseille le 1er février 2024

Eric BERTON

Président d'Aix Marseille Université